

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

**Herausgeber:** Société Forestière Suisse

**Band:** 17 (1866)

**Heft:** 1

**Vorwort:** À nos lecteurs!

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE.

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES.

RÉDIGÉ PAR

EL. LANDOLT & J. KOPP.

N<sup>o</sup>. I.

1866.

---

Le JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE paraît tous les mois, en français, chez E. SCHULER,  
éditeur à Bienne. Chaque numéro est d'une fenille; le prix d'abonnement est de Fr. 2. 50. par  
an, franco dans toute la Suisse. On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.

---

## A NOS LECTEURS!

Le JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE continuera à paraître en 1866, en allemand et en français, par numéros mensuels d'une feuille; le prix d'abonnement est de fr. 2. 50 par an. C'est l'organe de la *Société des Forestiers Suisses*, et il est envoyé aux membres sans frais. Sa mission est la même que celle de la société: il a pour but de faire connaître au peuple ses vrais intérêts forestiers, et d'encourager les membres de la société à concourir sans relâche au développement de l'économie forestière, quels que soient les obstacles qui viennent entraver leurs efforts.

Dans ce but, il publiera les procès-verbaux des assemblées générales et des séances du comité permanent, des articles sur les différentes branches de la sylviculture, des rapports sur le développe-

ment de l'économie forestière dans les différents cantons, sur les faits qui peuvent intéresser cette branche d'activité, et sur les changements dans le personnel de l'administration. En outre il donnera des extraits d'autres journaux forestiers, et la rédaction s'efforcera de tenir ses lecteurs au courant des publications nouvelles qui pourront les intéresser. Nous ne nous adresserons pas seulement aux hommes de l'art ; mais nous aurons tout particulièrement en vue les besoins de tous ceux qui sont appelés, de près ou de loin, à s'occuper des forêts, par exemple les autorités de communes et de corporations, les propriétaires de forêts privées et les gardes-forestiers. Nous éviterons d'un côté de n'être compréhensibles que pour les hommes de l'art, et de l'autre de traiter nos sujets d'une manière trop superficielle, et sans étudier les rapports des causes et des effets.

Pour remplir notre tâche d'une manière satisfaisante, nous avons besoin de l'active coopération de nos correspondants et d'un cercle de lecteurs aussi étendu que possible ; si nous souhaitons d'obtenir ces deux appuis, ce n'est pas pour notre propre avantage, mais pour celui de la bonne cause que nous défendons.

---

LA RÉDACTION.